



Chloé Zimmer-Baue, qui a intégré depuis peu le dispositif de médiation, et son labrador, Canaille.

détenu mineur vient de mettre fin à ses jours. Deux autres jeunes venaient de faire de même à Metz, en Moselle. « L'objectif numéro un à mon arrivée était la prévention du suicide et l'apaisement des tensions, qui étaient alors très fortes. La prison était une vraie Cocotte-Minute ! » Son premier contrat à l'Elsau est de deux heures par mois au quartier des mineurs. Très vite, elle passe à quatre puis à dix heures par mois. En janvier 2009, elle fait son entrée dans le quartier des femmes et, dès le mois de mars, dans celui des hommes. « Très rapidement, ensuite, je suis passée de quatre à soixante heures par mois », raconte-t-elle. Une montée en puissance rapide de son activité que Bénédicte Brunelle, ex-directrice de la maison d'arrêt, aujourd'hui directrice adjointe à la direction interrégionale des services pénitentiaires Est, explique ainsi : « Nous nous sommes rapidement rendu compte que cette activité plaisait à tout le monde, aux détenus comme au personnel. Quand on a démarré, on n'avait aucun autre exemple d'initiative de ce type en France. »

La présence d'animaux dans les prisons n'était pourtant pas une nouveauté. « Il y a plusieurs dizaines d'années, rappelle la responsable, les animaux étaient tolérés en prison. On pouvait avoir son chien, son petit animal. Et puis leur présence a été interdite pour des questions d'hygiène. » A l'Elsau, poursuit-elle, les résultats de l'expérimentation ont été « immédiatement positifs » : « Les surveillants ont tout de suite remarqué que les personnes nerveuses ou agressives ressortaient des séances de médiation animale avec le sourire et que leurs rapports avec le personnel étaient améliorés. Très vite, d'ailleurs, on a eu une longue liste d'attente de détenus souhaitant participer à l'activité. Depuis, ils nous disent régulièrement qu'ils attendent le retour de Patricia et de son chien avec impatience, que ça les "aide à tenir". »

En milieu carcéral, l'action de l'intervenante se décline sous plusieurs formes. « D'abord, je me promène avec Sunny ou Evi [NDLR: une femelle golden retriever de 15 mois] dans les couloirs. La simple présence des chiens est déjà positive. Paradoxalement, elle "humanise" les lieux, qui sont froids, sans âme. Je propose également des séances de parole, au cours desquelles l'animal est le médiateur. Avec les hommes, j'aborde pendant ces ateliers des thèmes aussi variés que la violence, la sexualité, le respect des autres. Avec les femmes, les sujets tournent autour de la maternité, des enfants et même des règles... » Pour quelle raison les détenus se confient-ils en présence de l'animal plus facilement qu'avec seulement des humains ? « L'animal est sans jugement, assure l'intervenante. Et moi, je n'ai pas l'étiquette de psychologue, ce qui facilite les choses. » Depuis la rentrée, Patricia Arnoux intervient de cette façon 15 heures par semaine dans toute la détention, auprès de tous les profils de détenus.

Responsabilisation et confiance en soi

Autre mode d'intervention : les séances dans le local du bâtiment B. Depuis 2009, la médiatrice travaille sur la responsabilisation et la confiance en soi des prisonniers grâce à la mise à disposition de ce local installé dans le quartier « protégé », où une vingtaine d'animaux, un cochon d'Inde, des lapins, des tourterelles, un hamster, un chinchilla, un furet et des colombes, vivent à l'année. « Je ne travaille qu'avec des animaux domestiques, chiens, chats, lapins, quelques oiseaux, précise l'intervenante. Le panel est assez large, mais attention, l'idée n'est pas d'améliorer le quotidien des détenus au détriment de celui des animaux ! Je ne travaillerais pas avec des reptiles, par exemple, ou des perroquets qui sont des animaux sauvages, pour certains porteurs de maladies transmissibles à l'homme. De plus, les animaux ne sont pas

des outils mais des partenaires, voire des "collègues" de travail. Une longue action est menée en amont auprès d'eux pour leur donner confiance en l'homme. Car si l'animal est stressé en présence des détenus, cela complique beaucoup les choses. »

L'idée de créer ce local a été lancée en septembre 2009. A cette époque, les détenus demandaient à avoir un animal dans les cellules, ce qui était impossible étant donné qu'ils sont deux, trois ou quatre à vivre dans chacune d'elles. Toutefois, en mars 2010, cette demande est acceptée pour le quartier des mineurs, où les jeunes âgés de 13 à 18 ans sont seuls en cellule. Un cochon d'Inde et un lapin deviennent ainsi leurs compagnons de détention. « Les jeunes qui ont souhaité avoir un animal avec eux doivent travailler dix jours par mois pour payer son entretien et sa nourriture. » Une façon supplémentaire de responsabiliser les jeunes propriétaires et de retrouver un peu d'estime de soi.

Epaulée jusqu'en novembre 2010 par une autre intervenante, qui se chargeait des médiations dans les maisons de retraite et les centres de soins, Patricia Arnoux a recruté en début d'année une nouvelle collaboratrice, Chloé Zimmer-Baue, titulaire d'un master de psychologie et propriétaire de Canaille, un labrador de 4 ans formé par Handi'chiens. « Chloé prépare une thèse sur l'impact de la médiation animale sur les personnes en addiction, et c'est avec moi qu'elle va terminer sa formation. » Car, en France, « il n'existe qu'une seule formation en médiation animale, lancée en 2009 à Clermont-Ferrand, mais elle est actuellement en "stand by" » et ne devrait reprendre qu'à la rentrée prochaine. Or « on ne s'improvise pas zootherapeute, assure la professionnelle, encore moins en prison ! Les établissements pénitentiaires sont des lieux extrêmement sensibles. Pour intervenir en leur sein, il faut de bonnes connaissances théoriques et pratiques sur le milieu. » Il faut également des qualités humaines indispensables que sont « l'humilité, l'écoute et la stabilité émotionnelle. Sinon, on va droit dans le mur. » C'est pourquoi, forte de son expérience, l'intervenante a participé à l'élaboration d'un guide méthodologique d'aide à la mise en place de programmes de médiation animale



en milieu carcéral. En cours d'élaboration également : des formations spécialisées d'intervenants en médiation animale en milieu carcéral, animées par Patricia Arnoux, avec des stages par groupes de deux étudiants au sein de la maison d'arrêt de l'Elsau.

Le tournant professionnalisant

Côté financement, jusqu'en août 2010, c'est Parenthèse, l'association d'aide aux détenus de la maison d'arrêt de Strasbourg, qui prenait en charge l'activité. Depuis septembre, c'est la direction interrégionale des services pénitentiaires Est qui a repris le flambeau au titre de la formation professionnelle, et non sa branche santé. Pourquoi une telle décision ? « Le service médico-psychologique n'est peut-être pas très favorable à la médiation animale, qui se fonde sur le comportementalisme, venu des pays anglo-saxons », remarque-t-on en interne. Parallèlement, Patricia Arnoux a créé une nouvelle structure, l'association Evi'dence (2), qui sert désormais de support à son activité. Elle est aujourd'hui auto-entrepreneuse et facture ses interventions à l'association, qui elle-même perçoit les subventions des financeurs (34000 € pour 2011, versés par l'administration pénitentiaire). Un statut qui pourrait évoluer, à mesure que la médiation animale se développera dans les processus de soins et de soutien aux personnes malades ou aux détenus.

A l'automne 2010, la médiation animale a pris un tournant professionnalisant à la prison de l'Elsau. Après avoir participé aux groupes de parole avec Patricia Arnoux, huit détenus ont effectué un « bilan d'intelligence émotionnelle » avant de suivre une formation diplômante et d'obtenir leur certificat de capacité aux soins aux animaux domestiques, validé par un intervenant du ministère de l'Agriculture. Ces bilans sont réalisés par un coach spécialisé, Hervé Berthonneau, fondateur du cabinet Yumeus, qui organise des formations de développement personnalisé et est membre de l'organisation TAAC (3). Laquelle soutient par ailleurs Patricia Arnoux en sécurisant son activité sur le long terme. Ce processus sera relancé cette année au cours de deux sessions concernant au total une vingtaine de prisonniers. « Avant de pouvoir développer cette offre de formation à plus grande échelle, note Marjorie Lang, responsable de la formation professionnelle à la direction interrégionale des services pénitentiaires, il faut faire reconnaître l'intérêt de la démarche. C'est en cours. »

« L'objectif numéro un à mon arrivée était la prévention du suicide et l'apaisement des tensions. La prison était une vraie Cocotte-Minute ! »

MARIE MARTY
PHOTOS PASCAL BASTIEN

(1) Les prénoms des détenus ont été changés.
(2) Evi'dence : www.evi-dence.fr - patricia@evi-dence.fr.
(3) The Animal Affinity Club - www.taac.fr.